

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 octobre 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NUGENT—MOTION RELATIVE À UN ARTICLE PARU DANS «LE DROIT»

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour m'expliquer sur un fait personnel qui, soit dit en passant, concerne aussi d'autres députés. Quand j'aurai exposé l'affaire, tous reconnaîtront sans doute qu'il faut protester contre cette situation.

La question de privilège découle d'un article de Marcel Pepin paru dans *Le Droit* du 14 octobre. L'article m'attribue des motifs répréhensibles et il constitue une grossière déformation des faits qui se sont produits à la Chambre. A ce titre, il s'agit d'une violation des privilèges du Parlement. J'ai l'intention de présenter une motion, mais je tiens d'abord à convaincre Votre Honneur que, même si l'article est en date du vendredi 14 octobre, je n'ai pas eu l'occasion de relever cette affaire auparavant, car je n'avais pas pris connaissance de l'article dont on m'a remis le texte ce matin. C'est la première occasion que j'ai de le signaler à la Chambre.

La motion que j'ai l'intention de présenter à la fin de mon exposé demande que ce journaliste soit appelé à la barre du Parlement afin que des mesures soient prises à son égard. J'ai ici le texte de l'article litigieux et je suis prêt à le déposer. Mes connaissances du français étant assez limitées, je me fonde sur une traduction de cet article, et comme il a été traduit par ma secrétaire, M^{me} Neault, on peut s'y fier, car cette personne est tout à fait digne de confiance.

Voici le premier point que je tiens à établir: l'article mentionne, entre autres attaques outrageantes, que la question de privilège que j'ai soulevée mercredi dernier à la Chambre et l'accusation que j'ai portée contre le ministre de la Défense nationale ont été dirigées de la tribune publique par un certain amiral Brock. La plupart des députés s'étonneront d'apprendre que quelqu'un puisse me dicter ma ligne de conduite à la Chambre. Je me bornerai donc à nier que certains de mes amis puissent me dicter ma conduite, même quand je prends la parole à la Chambre. Je puis assurer à tous qu'il n'en est rien.

Il y a cependant une allégation plus grave contre ma personne. Selon l'article, non seulement l'amiral Brock me dirigeait de la tribune, mais des témoins affirment que l'amiral, retraité depuis trois ans, a fait un signe négatif lorsque le ministre de la Défense nationale m'a sommé de mettre mon siège en jeu en formulant une accusation précise de conduite répréhensible.

● (2.40 p.m.)

Cela vient contredire si directement les faits qu'on pouvait obtenir si facilement, qu'il m'est inutile d'en dire davantage. La Chambre se rappelle sûrement que c'est moi qui, de mon siège, ai formulé l'accusation précise et formelle, tout comme la façon dont cela s'est fait. La Chambre se souviendra que le ministre de la Défense m'a demandé si mon siège était en jeu et j'ai répondu que j'assumais entièrement la responsabilité de ma conduite et, bien entendu, je suis encore disposé à le faire, quelle que soit cette responsabilité. En toute franchise, je ne peux pas comprendre comment le journaliste ait pu se méprendre à ce sujet, parce que c'était simple et net. Mais s'il s'est montré tellement stupide, le directeur général des élections a certainement été plus perspicace. J'ai ici une copie d'une lettre du directeur général des élections adressée au directeur des élections dans ma circonscription d'Edmonton-Strathcona en date du 13 octobre, soit jeudi dernier, et il devait savoir que mon siège était en jeu, car le dernier paragraphe de sa lettre est ainsi conçu:

Si, avant la dissolution de la présente législature, la tenue d'une élection partielle s'imposait dans la circonscription électorale d'Edmonton-Strathcona, vous seriez tenu, en qualité de directeur du scrutin dans cette circonscription électorale, de vous occuper de cette élection.

Je ne soulève pas la question simplement pour louer la vigilance du directeur général des élections; je dirai, néanmoins, que cet important haut fonctionnaire a vu nettement les conséquences que pourrait avoir, à la Chambre, l'accusation que j'ai portée.

Nous sommes ici en présence de nombreuses allégations graves, qui touchent, outre ma personne, plusieurs députés. Si on lisait l'article au complet, on verrait que, selon ce journaliste, les accusations que j'ai portées à la Chambre, d'une manière réfléchie, sont en réalité l'aboutissement d'un complot tramé par des conservateurs qui tiennent à ce que la